



Direction de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-Direction de la Métrologie

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE

N° 99.00.620.010.0 du 23 avril 1999

Balance, modèle EL26

- Délivré par** : Sous-Direction de la Métrologie (organisme notifié n° 0171),
22, rue Monge - 75005 PARIS (France).
- En application** : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, relatif aux instruments de pesage à
fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, relatif aux
procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à
fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive
90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.
- Délivré à** : Société NS METTLER TOLEDO I, 18, avenue de la Pépinière,
78220 VIROFLAY (France).
- Concernant** : une balance à fonctionnement non automatique, électronique, à équilibre
automatique, à indication et impression du poids seul ou du poids et du prix,
destinée à l'étiquetage de prix et non destinée à la vente directe au public.
- Caractéristiques** : Classe de précision **(III)**

Max	Max ₁ ≤ 6 kg Max ₂ ≤ 12 kg	≤ 6 kg	≤ 15 kg	Max ≤ 30 kg	Max ≤ 60 kg
Min	20 e ₁	20 e			
e	e ₁ ≥ 2 g e ₂ ≥ 5 g	≥ 2 g	≥ 5 g	≥ 10 g	≥ 20 g
n	≤ 3000	≤ 3000			
T	≥ - Max ₁	≥ - Max			

Valable jusqu'au : **2009**

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 7 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la Sous-Direction de la Métrologie sous la référence de dossier DA 18-342.

Le Sous-Directeur de la Métrologie,

J.F. MAGANA

ANNEXE AU CERTIFICAT N° 99.00.620.010.0 du 23 avril 1999

1) NOM ET TYPE DE L'INSTRUMENT

La balance modèle EL26 est un instrument de pesage à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à échelons multiples ou mono-échelon, à indication et impression du poids seul ou du poids et du prix, destiné à l'étiquetage de prix et non destiné à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de cet instrument qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

2) DESCRIPTION MATÉRIELLE ET FONCTIONNELLE

La balance modèle EL26 est composée de :

- * un dispositif récepteur de charge de type B16, JBI.1 500 ou JBI.1 600 constitué d'un plateau reposant sur un support plateau par l'intermédiaire d'amortisseurs conformément au tableaux schémas joints (plan n°1);
- * un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte SCAIME ou TEDEA conformément au tableau suivant :

Récepteur	dimensions maximales	Max	e	Capteur	
				modèle	certificat d'essai
B16	300 mm x 350 mm	Max ₁ 6 kg Max ₂ 12 kg	e ₁ 2 g e ₂ 5 g	SCAIME ACJ 6/2-15/5 C3 SH	NMI TC5206 Rev. 1 du 29/01/99
		6 kg	2 g		
		15 kg	5 g		
JBI.1 500	500 mm x 400 mm	30 kg	10 g	SCAIME AH 50	SDM C9412 du 6/07/94 et add. 1 du 11/03/96
		60 kg	20 g	SCAIME AH 100	
JBI.1 600	600 mm x 600 mm	30 kg	10 g	TEDEA 1250-50	PTB 1.13- 93.278 du 24/11/93
		60 kg	20 g	TEDEA 1250-100	
		30 kg	10 g	SCAIME AB50	SDM C9416 du 6/09/94 et add. 1 du 11/03/96
		60 kg	20 g	SCAIME AB100	

- * un module unité de traitement, type TD 26 faisant l'objet du certificat d'essai SDM n° 98.05 du 27 avril 1998 (plan n°2),
- * un dispositif calculeur et d'affichage type EL 25, à fonctionnement purement numérique faisant partie de la balance type EL 25 faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type n° 93.00.611.015.0 du 24 décembre 1993 et de son additif n° 1 du 30 juillet 1998 (plan n° 1), et cité

dans le certificat d'essai SDM n° 98.05 du 27 avril 1998 relatif au module unité de traitement type TD26 ; le calculateur exploite une carte mère de type MB571 équipée d'un micro-processeur de type PENTIUM ou équivalent ; le dispositif d'affichage peut être dissocié du module unité de traitement et relié par un câble blindé ;

- * un clavier donnant accès aux fonctions de la balance et à la composition ou l'appel des prix unitaires, et dans un mode programmation, à la composition de textes ou l'enregistrement de prix unitaires (plan n° 1) ;
- * un dispositif imprimeur thermique type UBI 201 ou LT 201 faisant l'objet du certificat d'essai SDM n° P9401 du 14 septembre 1994 (plan n° 1) ;

La balance modèle EL26 est équipée de :

- * un dispositif de mise à niveau constitué de pieds réglables équipant le dispositif récepteur de charge,
- * un dispositif indicateur de niveau équipant le dispositif récepteur de charge,
- * un dispositif de mise à zéro initiale,
- * un dispositif de maintien de zéro,
- * un dispositif de communication entre les divers modules constitutifs de la balance, fonctionnant en mode RS232,

La balance modèle EL26 peut être équipée de :

- * un dispositif semi-automatique d'équilibrage de la tare à effet soustractif,
- * un dispositif de prédétermination de la tare,
- * un dispositif indicateur de la mise en oeuvre du dispositif de tare,
- * un dispositif permettant d'ajuster la balance en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation,
- * un dispositif d'entrée-sortie supplémentaire, fonctionnant en mode RS232, RS422, RS485, NFS ou TCP/IP,
- * un disque dur et un lecteur de disquette destinés à la gestion et à la sauvegarde des fichiers.

3) CARACTÉRISTIQUES MÉTROLOGIQUES

Les principales caractéristiques métrologiques de la balance modèle EL26 sont les suivantes :

Classe de précision **III**

Max	Max ₁ 6 kg Max ₂ 12 kg	6 kg	15 kg	Max 30 kg	Max 60 kg
Min	20 e ₁	20 e			
e	e ₁ 2 g e ₂ 5 g	2 g	5 g	10 g	20 g
n	3000	3000			
T	- Max ₁	- Max			

du = 0,01 unité monétaire/kg

dp = 0,01 ou 0,05 unité monétaire

Prix unitaire maximum : 9 999,99 unités monétaires

Prix à payer maximum : 999 999,99 ou 999 999,95 unités monétaires

étendue de température : -10 °C/+40 °C

Tension nominale d'alimentation : 230 V à 50 Hz

L'arrondissement des prix à payer est programmé selon les dispositions légales en vigueur dans le pays où la balance est destinée à être installée.

4) INTERFACES

Les interfaces de communication bi-directionnelle de la balance modèle EL26 sont exclusivement destinées :

- * à la communication entre les modules constitutifs de la balance ;
- * au transfert de données de gestion à un dispositif informatique extérieur, ou au raccordement d'un dispositif imprimeur supplémentaire de gestion.

Lorsque la balance porte les scellements prévus ci-après, ces interfaces sont conformes aux prescriptions de l'article 5.3.6 de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993.

5) CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSTRUCTION

A la mise sous tension de la balance, l'intégrité du programme chargé en mémoire vive est vérifiée par une procédure de contrôle portant sur les fonctions et les paramètres spécifiques au type; après vérification positive, le message "**INTÉGRITÉ PROGRAMME VÉRIFIÉE**" est fugitivement affiché; en cas de défaut, le message "**!!! PROGRAMME CORROMPU !!!**" est affiché et la balance reste bloquée.

Lorsque la balance est ajustée chez son fabricant en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation, un code constitué par un nombre dépendant de la correction apportée apparaît dans son dispositif afficheur à la mise sous tension.

Lorsque la balance a été ajustée au lieu d'utilisation, le code correspondant est 00.

6) FONCTION CONVERSION DE MONNAIES

La balance modèle EL26 peut être équipée d'une fonction supplémentaire de conversion de monnaie, permettant d'imprimer en plus des indications de prix dans la monnaie de référence, les prix convertis dans une autre monnaie, accompagnés du taux de conversion utilisé pour ce calcul.

Le taux de conversion dans la monnaie secondaire est programmé sous la responsabilité de l'utilisateur de la balance. Le résultat de la conversion constitue une simple information commerciale non garantie par le présent certificat d'approbation C.E. de type.

L'instrument ne peut être équipé de cette fonction que si elle n'est pas contraire aux réglementations nationales applicables dans l'Etat dans lequel la balance modèle EL26 doit être utilisée.

7) CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION

A compter de l'entrée en vigueur de la monnaie européenne, la fonction décrite au point 6 ne pourra pas être utilisée pour exprimer le résultat de la transaction dans la monnaie européenne ou dans les monnaies participant à cette monnaie européenne.

8) SCELLEMENTS

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, la balance modèle EL26 est pourvue d'un dispositif de scellement décrit par le plan de scellement (plan n° 2) figurant ci-après.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- * soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384.C.E.E. du 20 juin 1990 modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié).
- * soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

9) INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

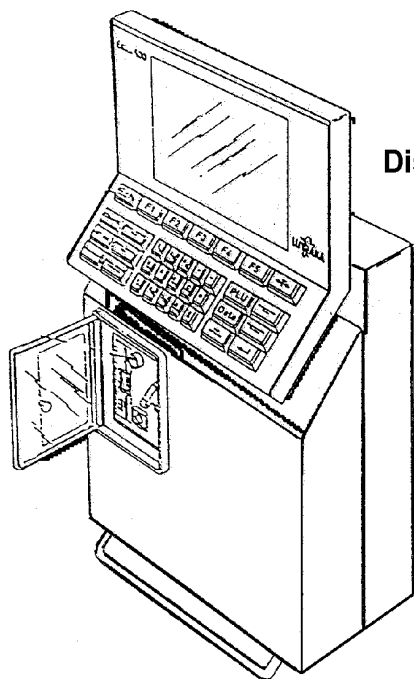
La plaque d'identification de la balance modèle EL26 (plan n°3), scellée conformément au plan de scellement ou destructible par arrachement porte au moins les indications suivantes :

- * la marque du fabricant : T62,
- * la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- * les caractéristiques métrologiques Max, Min et e,
- * la classe de précision,
- * l'effet maximal soustractif de tare,
- * le numéro du certificat d'approbation CE de type,
- * un emplacement permettant le marquage CE de conformité,
- * la mention **"INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC"**.

Les caractéristiques métrologiques Max, Min et e, et la mention **"INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC"** doivent être répétées sur l'écran du dispositif d'affichage EL 25.

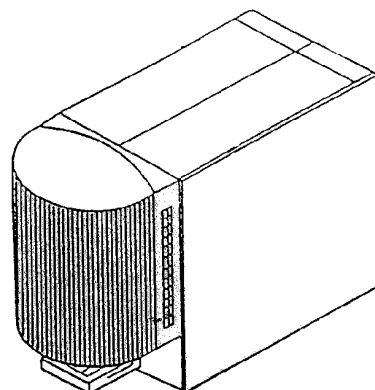
10) REMARQUE

La balance modèle EL26 objet du présent certificat peut être commercialisée sous les marques NS METTLER TOLEDO I, TESTUT, LUTRANA ou sous d'autres marques commerciales.

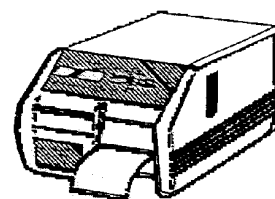


**Dispositif indicateur
EL25**

**unité de traitement
TD26**

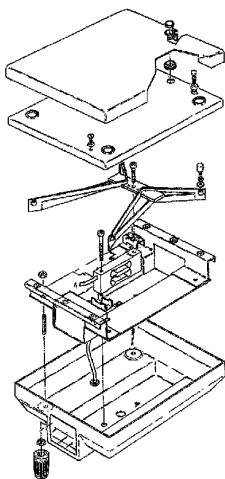


**dispositif imprimeur
LT201**

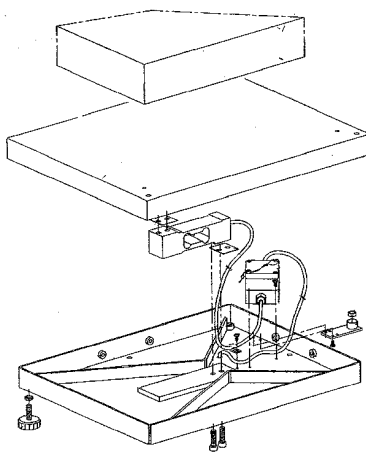


**dispositif imprimeur
UBI201**

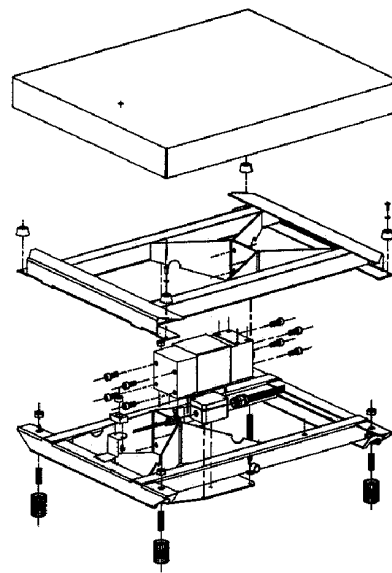
Dispositif récepteur de charge



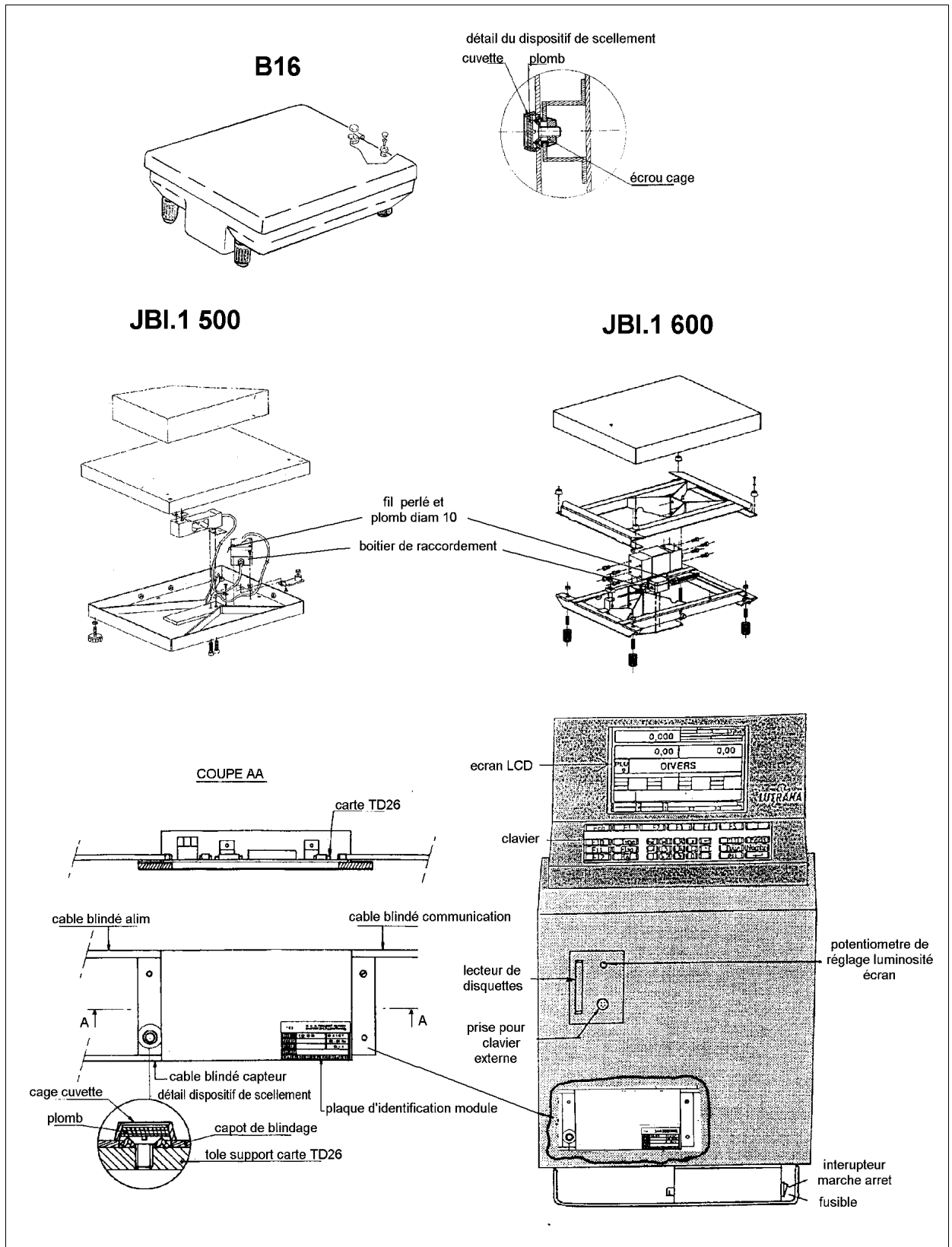
B16



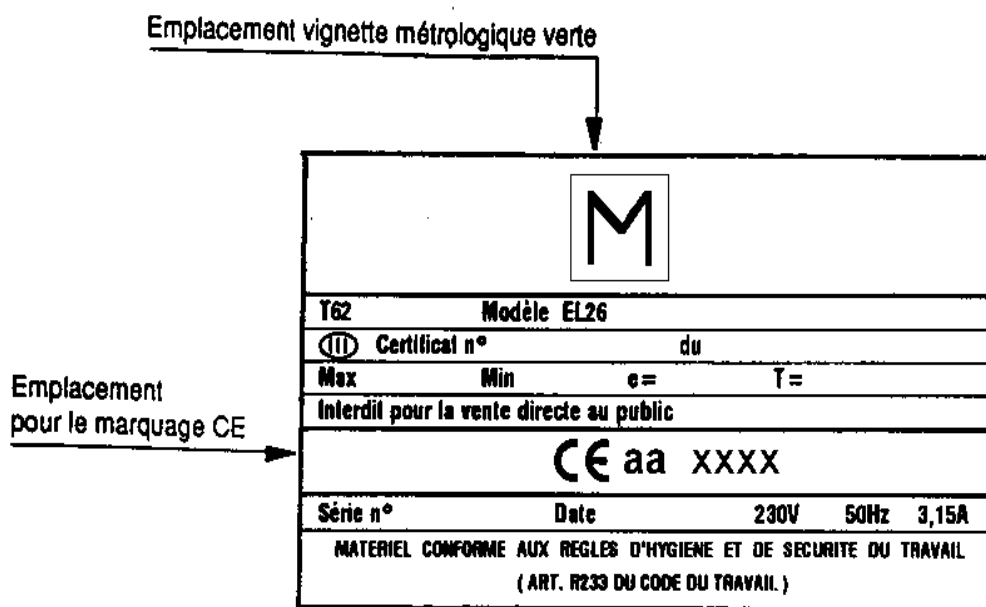
JBI.1 500



JBI.1 600



Balance EL26 - Plan n° 2 - Plan de scellement



aa = millésime de l'année de fabrication
xxxx = identification de l'organisme notifié

Balance EL26 - Plan n° 3 - Plaque d'identification